
La Trinité, Institution libre d'instruction secondaire à La Marche (Vosges).

Numéro d'inventaire : 1981.00069.10

Auteur(s) : A. Angevel

A. Henry

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Humbert

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1854

Description : Feuillet imprimé formant livret.

Mesures : hauteur : 267 mm ; largeur : 214 mm

Notes : Prospectus daté du 31 Mai 1854. Historique de l'établissement placé "sous le patronnage de Mgr l'Évêque de Saint-Dié" et qui "compte seize années d'existence". Il a obtenu en 1846 le plein exercice (droit de préparer au Bac). Matières enseignées, conditions de pension et trousseau. Conservation : voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : La Marche

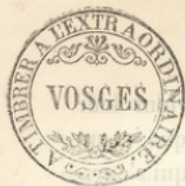
Nom du département : Vosges

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Lieux : Vosges, La Marche

1854



12

LA TRINITÉ,

INSTITUTION LIBRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE,

à La Marche

(Vosges),

Sous le patronage de M^{gr} l'Evêque de Saint-Dié.



L'Etablissement de LA TRINITÉ compte seize années d'existence. Il est dirigé par des Ecclésiastiques qui ont à cœur de procurer à la jeunesse des Vosges et des pays voisins une éducation chrétienne et une instruction solide. Fondé par le dévouement, placé sous le haut patronage de Mgr l'Evêque de Saint-Dié, honoré de la bienveillance du clergé et de l'estime des familles, il a pu traverser des circonstances difficiles et sortir victorieux de diverses épreuves. Dès l'année 1846, il se trouva en mesure d'obtenir le plein exercice. Ce privilège, alors si rare et si précieux, offrait aux parents une solide garantie de la capacité des maîtres. Depuis cette époque, les succès obtenus par les élèves aux examens du baccalauréat ès-lettres, ont prouvé que les études reçoivent dans l'Etablissement de la Trinité une direction intelligente et forte, et que les jeunes gens y trouvent pour se préparer aux grades, des facilités aussi grandes que dans les collèges les plus renommés. La liberté d'enseignement, qui a fait surgir un grand nombre d'écoles secondaires, semblait devoir nuire à sa prospérité. Il a vu au contraire la confiance des familles se fortifier et s'étendre. Chaque année 120 élèves environ, presque tous pensionnaires, sont venus lui demander l'instruction, et puiser avec la science l'amour de la vertu, de la religion et des bons principes. Aujourd'hui le remaniement des études dans l'université a rendu plus sérieuses les épreuves des deux baccalauréats. La partie des sciences surtout paraît environnée de nombreuses difficultés. Heureusement l'Etablissement de la Trinité était préparé à ces nouvelles exigences. Il a pu immédiatement adop-

ter la bifurcation des classes prescrites dans les lycées, et enseigner dans tout leur ensemble les matières des deux programmes. Il possède un cabinet de physique et un laboratoire de chimie qui sont pourvus de tous les instruments essentiels, et qui s'enrichiront successivement de tous ceux qui paraîtront utiles pour hâter les progrès des élèves. Il possède en outre tout ce qui est nécessaire pour l'enseignement de la Cosmographie, de la Géométrie, de la Trigonométrie, et de plus une collection d'histoire naturelle qui se complètera chaque année suivant les besoins de la science et l'étendue des ressources.

L'Etablissement de la Trinité se recommande encore par la beauté et l'étendue de ses bâtiments, par une situation avantageuse près de la ville de La Marche, par la variété et les agréments des paysages qui l'environnent. Grâce à la pureté de l'air qu'on y respire, à un régime alimentaire très-sain, à des soins bien entendus du matériel, les élèves y jouissent généralement d'une santé parfaite. Loin du mouvement tumultueux des grandes villes, ils sont plus facilement exercés, dans le repos de la solitude, à des habitudes de travail. Préservés de ces communications dangereuses qu'il n'est pas toujours possible d'éviter dans les grands centres de populations, ils conservent le calme de l'esprit et du cœur si nécessaire à leur développement moral et à leurs progrès dans les sciences.

Enseignement, Education, Régime.

L'enseignement se divise en trois parties distinctes :

La première comprend toutes les connaissances exigées pour le baccalauréat-ès-lettres et pour le baccalauréat-ès-sciences. Les classes supérieures des lettres sont confiées à des licenciés-ès-lettres, et les classes de mathématiques à un licencié et à un bachelier-ès-sciences mathématiques. Les autres maîtres sont pourvus du diplôme de bachelier-ès-lettres.

La seconde, destinée aux jeunes gens qui ne veulent suivre qu'un Cours de français, renferme l'étude de la Langue française et des éléments de Littérature; l'Histoire, la Géographie, des notions de Physique et de Chimie; l'Arithmétique, la Géométrie, l'Arpentage et le Levé des plans; la Tenue des livres de Commerce et la rédaction des Actes civils. Ce Cours, de trois ans, est consacré surtout à donner des connaissances pratiques.

La troisième, sans négliger l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, etc., s'occupe tout particulièrement de l'étude des langues vivantes. A l'aide de maîtres spéciaux qui enseigneront leur langue maternelle, et d'une méthode dont l'expérience assure le succès, les élèves doués de bonnes dispositions, pourront, après trois ou quatre années, parler et écrire correctement le Français, l'Allemand et l'Anglais. Pour plusieurs, cette connaissance sera beaucoup plus utile que celle du Grec et du Latin, aujourd'hui surtout que l'industrie, le commerce, la guerre semblent devoir multiplier les relations entre les différents peuples.

En dehors de l'enseignement classique, les élèves reçoivent une instruction religieuse proportionnée à leur âge et à leur intelligence. On s'applique à leur inspirer l'amour du devoir et de la vertu, l'horreur du vice, une piété franche et sincère, une foi vive et éclairée. Un cours particulier est fait à ceux qui se préparent à la première communion.

Une surveillance paternelle est exercée à toutes les heures du jour et de la nuit; on s'attache surtout à prévenir les fautes, afin de n'être pas dans la nécessité de les punir.

Un Médecin attaché à l'Etablissement, vient, plusieurs fois la semaine et aussi souvent qu'il est nécessaire, visiter les élèves indisposés. Si l'indisposition devenait sérieuse, les parents seraient immédiatement avertis.

Des Sœurs sont chargées de l'Infirmerie et de la Lingerie; elles suppléent, près des plus jeunes élèves, les soins intelligents d'une mère.

Les sorties ne sont accordées que sur la demande des parents. Trois fois l'année, ils reçoivent un bulletin sur la conduite, sur la santé et sur les progrès de leurs enfants.

Conditions.

Pour être admis, il suffit de savoir lire et écrire. Tout élève, âgé de plus de quatorze ans n'est reçu que sur de très bons témoignages.

Le prix de la pension est de 400 francs pour les élèves des cours de français et pour ceux des classes de latin jusqu'à la troisième exclusivement;

De 500 francs pour les élèves des classes supérieures;

De 600 francs pour ceux qui recevront l'enseignement spécial des langues vivantes.

On verse le premier tiers en entrant; le second au 1^{er} février; et le troisième au 1^{er} mai.

Dans le prix de la pension est compris le blanchissage.

Les leçons d'Ecriture, de Dessin, de Musique, de Maintien et d'Escrime sont en dehors de la pension, et ne se donnent que sur la demande des parents. On peut, pour les paiements à effectuer, autoriser le Chef de l'Institution à faire des traites payables à domicile, ou envoyer un mandat sur une maison de banque ou de commerce. Rien n'est exigé pour les frais de recouvrement.

La maison, si on le demande, fournit des couchages pour une somme de 20 francs par an; des draps et des serviettes aussi pour 20 francs. Ces sommes se paient en entrant, sans qu'il y ait lieu à aucun remboursement.

Les lettres adressées aux élèves doivent être affranchies.